



Sources du Lac d'Annecy

Pays de Faverges

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 27/16

Date de convocation 18 mars 2016

Conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**Séance du **24 mars 2016 – 18 heures 00**Président : **Michel COUTIN**Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**Objet : **ENVIRONNEMENT – RESSOURCE EN EAU – AUDIT EAU
POTABLE****MEMBRES PRESENTS**

Sylviane REY
Roland BLAMPEY
Hervé BOURNE
Jacky GUENAN

Marcel CATTANEO
Gérard CHAMPANGE
Michel COUTIN

Paul CARRIER
Marc LLEDO
Michèle LUTZ

Nicolas BLANCHARD
Philippe PRUD'HOMME
Ulrich GAGNERON

MEMBRES EXCUSES

Pouvoir(s)

MEMBRES Absent(s)

Robert TUGEND

EXPOSE

Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Vice-président chargé de l'Environnement, rappelle que par délibération N° 51/15 le Bureau a décidé de lancer une étude sur les enjeux du transfert de la compétence eau potable des communes à l'intercommunalité.

Il rappelle que le Bureau avait arrêté le principe qu'une mission d'audit-diagnostic de l'existant soit initiée au préalable de la prise de compétence.

Cette étude doit permettre d'appréhender en amont de toute décision, les incidences techniques, fiscales, administratives, organisationnelles, juridiques et institutionnelles de ce transfert de compétence.

Il s'avère que cette étude pourrait être aidée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que le Conseil Départemental de la Haute Savoie.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du bureau d'autoriser le Président à solliciter les aides possibles et signer l'ensemble des pièces nécessaires aux demandes de financement et à leur recouvrement.

Il précise également qu'il convient d'autoriser le Conseil Départemental à percevoir pour le compte de la CCSLA la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser dans le cadre du guichet unique.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré :

- autorisent Monsieur le Président à demander toutes les aides possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ainsi que du Conseil Départemental de la Haute Savoie pour l'étude sur les enjeux du transfert de la compétence eau potable des communes à l'intercommunalité.

- autorisent le Conseil Départemental à percevoir pour le compte de la CCSLA la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser dans le cadre du guichet unique.

Résultat du vote :

Votants :	13	Abstention :	0	Exprimés :	13
Pour :	13	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le 31 mars 2016

Affichage le 31 mars 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Environnement
- Budget

FAVERGES, 31 mars 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

